

« De l'aide juridique lorsqu'on n'en trouve pas » : Orientations du travail en circonscription effectué par les députés de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse

Le rôle des députés élus qui servent aux parlements de Westminster est contesté. Alors que certains chercheurs formulent l'hypothèse que le rôle des députés élus est d'obliger le gouvernement à rendre des comptes, les députés élus ne sont pas nécessairement de cet avis et ne se conforment pas nécessairement à ce rôle. Cet article alimente la discussion concernant les rôles parlementaires en traitant de l'importance que semblent accorder les députés de l'Assemblée législative (DAL) de la Nouvelle-Écosse au travail effectué en circonscription, selon leurs attitudes et leur comportement. L'auteure s'appuie sur une série d'entrevues menées auprès d'anciens DAL de la Nouvelle-Écosse, où le travail en circonscription s'est avéré être un thème principal dans la carrière des députés élus. **Pour les besoins de cet article, la traduction traitera tous les députés interrogés comme étant des hommes.*

Louise Cockram

Le rôle des députés élus qui servent aux parlements de Westminster est contesté. Alors que certains chercheurs formulent l'hypothèse que le rôle des députés élus est d'obliger le gouvernement à rendre des comptes¹, les députés élus ne sont pas nécessairement de cet avis et ne se conforment pas nécessairement à ce rôle. Cet article alimente la discussion concernant les rôles parlementaires en traitant de l'importance que semblent accorder les députés de l'Assemblée législative (DAL) de la Nouvelle-Écosse au travail effectué en circonscription, selon leurs attitudes et leur comportement. L'auteure s'appuie sur une série d'entrevues menées auprès d'anciens DAL de la Nouvelle-Écosse, où le travail en circonscription s'est avéré être un thème principal dans la carrière des députés élus.

Corps : L'élection de parlementaires vise-t-elle à obliger le gouvernement à rendre des comptes ou à faire en sorte que les parlementaires servent leur circonscription respective d'autres façons? La réponse sera grandement différente si elle est posée à des chercheurs ou aux parlementaires eux-mêmes. En m'appuyant sur 35 entrevues semi-structurées menées auprès d'anciens députés de la Nouvelle-Écosse à l'été et à l'automne 2015, j'explore dans le présent article la façon dont le travail effectué en circonscription est souvent considéré comme l'un des principaux aspects du rôle de député.

Les entrevues ont été menées dans le cadre d'un projet intitulé *On the Record, Off-Script*, réalisé par Springtide². La méthode employée pour *Off-Script* est fortement inspirée du projet d'entrevues de départ avec des députés du Canada, de l'organisme Samara, dont les conclusions ont été publiées dans le livre à succès *Tragédie aux Communes*.

À l'origine, le projet d'*Off-Script* allait au-delà des questions de recherche concernant les rôles des députés provinciaux. L'importance qu'accordent les députés de la Nouvelle-Écosse au travail en circonscription a été une découverte fortuite. L'équipe d'*Off-Script* s'intéressait initialement aux raisons qui poussaient les députés provinciaux à prendre certaines décisions. Par exemple, elle a cherché à connaître les motifs de certains phénomènes que bons nombres de gens en Nouvelle-Écosse considèrent comme répréhensibles, tels que le chahut à la Chambre ou le manque de collaboration entre les partis. Puis, elle s'est questionnée sur les espaces de prise de décision comme le Cabinet, le caucus et le bureau du premier ministre. Ces espaces sont comme des boîtes noires; les chercheurs et les membres du public ignorent ce qui s'y passe véritablement. L'équipe d'*Off-Script* s'est aussi informée de la cause de l'environnement si toxique à la Chambre. Quelles sont les expériences des femmes et des minorités visibles à la Chambre? Le niveau de contrôle des députés d'arrière-ban à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse est-il aussi faible que celui que semblent avoir les députés à Ottawa?

Louise Cockram est candidate au doctorat en science politique à l'Université Carleton.

L'équipe d'Off-Script a interrogé des députés provinciaux des trois partis représentés à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse : 7 libéraux, 15 néodémocrates et 13 progressistes-conservateurs. Elle a également interrogé des députés provinciaux ayant occupé divers postes à la Chambre, notamment d'anciens députés d'arrière-ban, ministres, premiers ministres, ainsi que d'anciens députés de l'opposition et du gouvernement. En raison du faible nombre de femmes ayant été députées provinciales, le nombre de participants par rapport au nombre de participantes à notre projet (23 % de femmes et 77 % d'hommes) ressemblait à la répartition entre les hommes et les femmes à l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse au cours de la dernière décennie. La plupart des personnes interrogées ont servi au cours des 20 dernières années, tant dans le gouvernement que dans l'opposition, sous différents premiers ministres et chefs de l'opposition. L'équipe d'Off-Script a été très chanceuse de pouvoir s'entretenir avec un grand nombre d'anciens députés provinciaux du gouvernement néodémocrate de Darrell Dexter de 2009 à 2013. Ces entrevues ont donné un aperçu récent de l'état de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse ainsi que des attitudes et des comportements des députés au service de la population de la province.

La constatation la plus surprenante qui est ressortie des entrevues est l'importance qu'accordaient les répondants au travail en circonscription, une expression qui renvoie aux services de première ligne qu'offrent les représentants élus ou leur personnel aux électeurs.

Le travail en circonscription se fait par l'intermédiaire du bureau de circonscription des députés et est effectué par le personnel, mais les députés y participent souvent. Comme l'a souligné un député de la Nouvelle-Écosse, « nous établissons un bureau, nous embauchons un adjoint de circonscription qui offrira les services au public, mais en réalité, il nous revient, à titre de députés, de trouver la solution au problème d'une personne ».

Les répondants nous ont régales d'histoires au sujet des services offerts aux électeurs, de l'anecdote de l'électeur qui voulait de l'aide pour chauffer la cage de sa perruche pendant l'hiver à celle du député qui a reçu l'appel d'une femme concernant une toilette bouchée. Il y avait aussi des histoires plus graves qui ont mobilisé les répondants. Par exemple, celle d'une mère monoparentale à faible revenu qui avait demandé de l'aide à son député pour pouvoir nourrir ses enfants. Un autre député a raconté avoir fait en sorte que la demande de la mère d'un électeur soit traitée en priorité par un foyer de soins.

Une constatation qui est peut-être encore plus surprenante est le nombre de députés qui considéraient que le travail en circonscription représentait l'aspect le plus important de leur travail. Pendant l'entrevue, on a demandé aux répondants de décrire le rôle principal d'un député en Nouvelle-Écosse. Environ 43 % d'entre eux ont répondu soit qu'ils considéraient que le rôle le plus important d'un député est le travail en circonscription, soit qu'ils consacraient la plus grande partie de leur temps, à titre de députés, au travail en circonscription.



Les 57 % n'ayant pas répondu que le travail en circonscription constituait leur rôle principal à titre de députés ont généralement indiqué que leur travail était un équilibre entre le fait de représenter les électeurs et s'assurer que l'ensemble de leur province se porte bien. D'autres ont mentionné qu'un député n'a pas de rôle défini et que la description de poste est nébuleuse³. Cependant, même les députés n'ayant pas indiqué que leur rôle principal était le travail en circonscription ont relaté plusieurs cas où ils ont effectué du travail en circonscription. La fréquence de ces récits donne à penser que, même si certains députés provinciaux n'étaient pas d'avis que le travail en circonscription constituait leur rôle principal à titre de députés, en pratique, les services de première ligne semblaient être un élément important de leur travail. Entre autres, un député provincial ayant mentionné qu'il n'existait pas de description de poste pour le poste de député et que le rôle était très nébuleux a relaté des cas où il a aidé des électeurs à remplir leur demande de prêt d'études et à résoudre un problème de nids de poule sur une route locale de la circonscription.

Le travail en circonscription effectué par les députés provinciaux était divisé en deux : le rôle d'ombudsman et le rôle de prestataire de services de première ligne. Les députés interrogés assumaient les deux rôles, selon le problème précis qu'on leur présentait. Le rôle d'ombudsman consistait à aider les électeurs à utiliser les services gouvernementaux ou à défendre leurs intérêts face à la bureaucratie, tandis que le rôle de prestataire de services consistait à régler les problèmes des électeurs en intervenant directement à titre de députés. En tant qu'ombudsmans dans leur circonscription, les députés aidaient les électeurs à se retrouver dans les services gouvernementaux de la province en les défendant souvent face à la bureaucratie. Les députés provinciaux à qui l'on a parlé avaient l'impression d'avoir la capacité d'accomplir « quelque chose de merveilleux » en intervenant pour le compte de leurs électeurs. Par exemple, un député a appelé le fournisseur Nova Scotia Power⁴ afin de négocier une entente de paiements pour un électeur qui était incapable de payer ses factures d'électricité et dont le service avait été interrompu. L'appel du député a permis à l'électeur de ravoir l'électricité chez lui. Le deuxième rôle, celui de prestataire de services de première ligne, comportait un mélange de tâches pour les députés provinciaux. Certains d'entre eux avaient entre autres aidé des électeurs à rédiger un curriculum vitae ou leur avaient fourni leurs propres radiateurs portatifs. Un député provincial a expliqué en détail le genre de travail de première ligne qu'il avait effectué en circonscription : « J'avais un groupe de bénévoles, et les gens venaient au bureau de circonscription pour y laisser leur déclaration de revenus. Cette initiative faisait partie d'un programme national, mais nous avons fait en sorte de la mettre en œuvre au bureau de circonscription. Nous

aidions les gens à rédiger des lettres; beaucoup de temps était consacré à des questions comme l'indemnisation des travailleurs. Les services à la collectivité sont très chronophages. Nous devions aussi répondre à de nombreuses questions comme : « la déneigeuse a frappé ma boîte aux lettres; les buissons sur le bord de la route n'ont pas été taillés; comment se fait-il que ma rue n'a pas été nivelée cet été? » »

Bon nombre de répondants ont comparé leur rôle de député à celui d'autres emplois, par exemple, les travailleurs sociaux qui doivent fournir des services de première ligne ou être des défenseurs un peu comme l'ombudsman. Deux répondants avaient été pasteurs avant d'entrer en politique provinciale; ils nous ont dit que le processus d'offrir des services aux électeurs ressemblait à celui de s'occuper des paroissiens. L'un des deux anciens pasteurs a indiqué que le travail en circonscription « ressemblait beaucoup au travail de pasteur, sans le fait de devoir rédiger des sermons et de traiter d'idées; c'était plus d'avoir un problème après l'autre et d'essayer de les régler ». Quatre répondants ont établi un parallèle entre le rôle d'un député provincial et la gestion d'un bureau d'aide juridique où l'on traite les dossiers de clients (ou, dans ce cas-ci, d'électeurs) séparément. Un dossier était créé, les électeurs devaient remplir un formulaire de traitement des dossiers, et le dossier était ensuite traité par le personnel compétent du bureau du député. L'aide pouvait provenir d'employés du bureau de circonscription ou du député lui-même, ou elle pouvait découler du poids politique réel ou perçu du député dans la bureaucratie du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Comme l'a expliqué un répondant, pour lui, son bureau de circonscription était un bureau d'aide juridique vers lequel les électeurs pouvaient se tourner pour des demandes pour lesquelles il n'y avait pas d'aide juridique. Les électeurs se présentaient souvent à son bureau en vue d'obtenir de l'aide pour un éventail de questions. Le répondant a expliqué que « les gens vont souvent à un bureau de circonscription avec de tristes enveloppes brunes » contenant leurs problèmes. Il peut s'agir d'un appel d'assurance-emploi ou d'un appel d'indemnisation des travailleurs ou autre. Les gens sont dépassés par ce qui leur arrive [et ils] s'adressent à [leur député]. Dans certaines circonscriptions, il est connu que les travailleurs de circonscription sont dévoués, donc la façon de faire des électeurs est de s'adresser à leur député ».

La priorité qu'accordent les députés au travail en circonscription donne à penser que, en Nouvelle-Écosse, le rapport entre les députés élus et leur circonscription va au-delà de la représentation. En d'autres mots, les députés ne font pas que représenter les électeurs de leur circonscription à l'Assemblée; ils occupent un autre rôle dans la circonscription, c'est-à-dire qu'ils agissent à

titre d'ombudsman et offrent des services aux électeurs. Les réponses des participants n'ont pas permis d'établir un lien clair entre le travail en circonscription et les fonctions de député à titre de législateur. Le rôle de prestation de services aux électeurs de la circonscription (en défendant leurs intérêts et en leur offrant des services de première ligne) semblait distinct du rôle de représentant des électeurs à l'Assemblée. Les députés offraient des services de première ligne et défendaient les intérêts des électeurs sur une base individuelle plutôt que de discuter des questions touchant les électeurs ou les groupes concernés à l'Assemblée. En d'autres mots, les entrevues ne nous ont pas permis d'établir que les députés associaient les problèmes des électeurs aux préoccupations politiques plus générales pouvant avoir une incidence sur la circonscription ou l'ensemble de la province. La seule exception est quelques députés d'arrière-ban nous ayant répondu qu'ils s'adressaient parfois à un ministre sur le parquet de l'Assemblée ou dans un caucus afin de demander de l'aide pour un électeur de leur circonscription. Cependant, ils le faisaient pour un électeur en particulier et non pas pour l'ensemble de la circonscription ou les collectivités au sein de leur circonscription. Un ancien ministre nous a dit que des députés de l'opposition l'avaient approché pour demander des services pour les électeurs qu'ils représentaient : « ils [députés de l'opposition] nous critiquent en public sur un tas d'enjeux, mais après leur intervention, ils s'approchent et nous demandent d'aider telle ou telle personne, en nous présentant un dossier sur les personnes concernées. Après les avoir écoutés, nous leur disons que nous pouvons en discuter après la séance. Il y a donc beaucoup d'échanges personnels avec les députés d'en face au sujet de cas précis ».

Nous avons reçu des réponses mitigées lorsque nous avons demandé aux participants s'ils étaient d'avis que le travail en circonscription était bénéfique et utile à la vie politique en Nouvelle-Écosse. Certains considéraient que le travail en circonscription était trop paroissial et qu'il les empêchait d'étudier des questions plus vastes sur lesquelles ils pourraient se pencher à l'Assemblée. Un participant a admis qu'il se questionnait sur le bienfondé de la quantité de travail en circonscription effectué par les députés provinciaux :

Une question que je me pose – on peut dire que c'est un intérêt – [concerne le fait que les députés provinciaux] deviennent des ombudsmans et qu'ils se limitent, que leurs efforts demeurent à petite échelle plutôt que d'avoir une vue d'ensemble. [...] De nombreux députés provinciaux prennent part au processus d'appel au nom d'électeurs de leur circonscription, dans des dossiers liés à la location à usage d'habitation et au Régime de pensions du Canada, entre autres. S'ils n'avaient

plus à traiter ces dossiers et avaient le temps de s'attaquer aux plus grands défis de la province, je pense que nous aurions plus de débats de fond à l'Assemblée et que nous aurions une meilleure idée de l'orientation à prendre pour la province en ce qui concerne les grands défis.

Cette opinion (que les représentants élus passent trop de temps à régler les problèmes personnels des électeurs et pas assez à se pencher sur les problèmes qui touchent l'ensemble de la circonscription) est partagée par M. Franks⁵ dans sa discussion au sujet du travail en circonscription à l'échelle fédérale. M. Stilborn⁶ précise en expliquant que, à l'échelle fédérale, le travail en circonscription fait concurrence à d'autres éléments urgents dans l'horaire déjà chargé des députés. Dans le cadre du travail en circonscription, les députés provinciaux règlent les problèmes des électeurs. En accordant leur attention à un électeur et à son problème, ils peuvent délaissé leur travail consistant à apporter des modifications législatives en vue de régler des questions plus larges. Après tout, quiconque ayant de l'expérience liée au travail social ou aux organismes sociaux peut travailler dans un bureau de circonscription et contribuer à son fonctionnement. Cependant, seuls les députés élus à l'Assemblée peuvent adopter ou modifier des lois en vue de régler les problèmes plus larges que reçoit le bureau de circonscription, comme des cas d'électeurs vivant dans la pauvreté ou des cas d'électeurs éprouvant de la difficulté à se retrouver dans les services gouvernementaux. Par exemple, le député qui a téléphoné au fournisseur Nova Scotia Power afin qu'un plan de paiements soit mis en place pour un électeur ne nous a parlé que de cet exemple, mais il n'a pas mentionné l'ensemble de ses efforts visant à aider les habitants de la Nouvelle-Écosse vivant dans la pauvreté ou à réduire les coûts d'énergie de la province.

Même si certains députés provinciaux ont remis en question l'utilité du travail en circonscription, d'autres en étaient fiers et ont indiqué qu'il s'agissait du meilleur aspect de leur carrière à titre de députés. Un participant a mentionné qu'il déplorait que son bureau de circonscription ait fermé lorsqu'il n'a pas été élu pour un deuxième mandat : « Ce fut très douloureux pour moi d'apprendre la fermeture du [bureau de circonscription] après ma défaite aux élections et de voir que les gens qui y travaillaient devaient se réorienter vers une carrière qui ne faisait pas une différence aussi grande sur le plan social que ce qu'ils étaient en mesure de faire dans le cadre de notre projet [d'établissement d'un bureau de circonscription efficace] ». Une autre députée nous a dit, sur un ton enthousiaste, qu'elle adorait le travail en circonscription, que c'était comme se frotter les mains en se disant « d'accord, trouvons une solution à ce problème ».

Malgré les réactions mitigées à la question de l'utilité du travail en circonscription, il n'en demeure pas moins que ce travail était au cœur de la carrière des députés interrogés. Une question inévitable qui s'est posée à l'arrière-plan de cette recherche est la suivante : « Pourquoi les députés effectuent-ils autant de travail en circonscription? » En effet, pourquoi 43 % des députés à qui nous avons parlé considèrent-ils que le travail en circonscription représentait leur principal rôle à la Chambre? Lors de nos entrevues, les participants ont réfléchi à l'importance qu'accordent les députés au travail en circonscription, et ils ont trouvé un certain nombre de réponses, dont les suivantes :

- les électeurs s'attendent à ce que les députés leur fournissent des services;
- un bon travail en circonscription améliore les chances d'un député de se faire réélire;
- le travail en circonscription donne un sens au rôle des députés d'arrière-ban.

Les attentes des électeurs

Bon nombre de participants nous ont dit que les électeurs ont des attentes très élevées à l'égard des députés en ce qui concerne le travail en circonscription. Les députés à qui nous avons parlé nous ont dit qu'il était difficile de refuser les demandes de service d'électeurs en raison d'un précédent qui avait été établi dans leur circonscription où les députés sont censés offrir des services aux électeurs. Comme l'a expliqué un député, « les gens nous arrivent avec des cas dont nous n'avons jamais entendu parler; non seulement ils veulent notre aide, mais ils s'attendent à ce que nous les aidions. À titre de députés, nous sommes censés être des experts en la matière capables de régler leur problème en claquant des doigts. [Il] peut s'agir de quelque chose comme une liste d'attente pour un foyer de soins ou un problème lié à l'aide sociale, un dossier que vous n'avez jamais eu auparavant ».

Les chances électorales

Les députés interrogés avaient l'impression que le travail en circonscription améliorait leurs chances d'être réélus. En d'autres mots, l'attention portée au travail en circonscription paraît bien auprès des électeurs, tandis que le manque d'attention à la circonscription assombrit les perspectives électorales. Tout au long des entrevues, les députés représentant des circonscriptions à l'extérieur de la capitale ont répété le même refrain : « les votes à Halifax n'ont pas de poids ». En effet, certains participants ont prétendu que les ministres avaient moins de chances de se faire réélire parce qu'ils n'étaient pas en mesure d'effectuer autant de travail en circonscription que le reste des députés.

Le fossé entre ville et campagne

Certains participants ont également laissé entendre que les députés de circonscriptions rurales effectuent du travail en circonscription simplement parce que les électeurs ont moins d'options pour accéder aux services gouvernementaux à l'extérieur des centres urbains. Ces mêmes participants ont indiqué qu'il n'y a pas assez de services gouvernementaux dans les circonscriptions rurales comparativement aux circonscriptions urbaines. En effet, les électeurs des centres urbains (Halifax et Sydney) sont en mesure d'obtenir l'aide des conseillers municipaux, tandis que ceux des circonscriptions rurales n'ont pas cette option. Ils doivent donc demander de l'aide auprès de leur député.

Un député a fait la déclaration suivante :

J'ai déjà dit que les députés de circonscription rurale ont une plus grande charge de travail que les députés de circonscription urbaine en raison de la question des routes. Dans une certaine mesure, ce serait logique que les circonscriptions rurales aient une population plus faible; cela permettrait aux députés de gérer cette charge de travail supplémentaire. Dans les circonscriptions urbaines, l'entretien des routes est la responsabilité de la ville ou du village ou de la municipalité. Pour les questions à ce sujet, les gens appellent donc le conseiller municipal de la municipalité régionale du Cap Breton ou de Halifax ou même de la ville de Kentville ou de Bridgewater. Cependant, dans les circonscriptions rurales comme Pictou Ouest ou King Ouest ou toute autre circonscription rurale, il s'agit d'une autre responsabilité que doivent assumer les députés provinciaux de ces circonscriptions, qui prend beaucoup de temps et d'efforts.

Les députés provinciaux de circonscription rurale nous ont expliqué que, face à ce manque de services, ils se sentent obligés de défendre les intérêts de leur circonscription, car selon eux, personne d'autre ne le fera. Cependant, cette explication ne s'applique qu'au travail qu'effectuent les députés en circonscription rurale; les députés en circonscription urbaine effectuent aussi ce genre de travail. Les députés de circonscription rurale et urbaine effectuent probablement différents types de travail en circonscription. Par exemple, les députés en circonscription rurale s'assurent surtout que les routes de la circonscription sont sécuritaires, tandis que les députés en circonscription urbaine ciblent davantage la résolution de problèmes sociaux propres au milieu urbain.

Le rôle peu important à la Chambre

Certains participants se sont demandé si leur rôle peu important à la Chambre les poussait à jouer un rôle plus important, plus actif en effectuant du travail en circonscription. C'était difficile d'établir exactement à quel point le travail en circonscription effectué par les députés provinciaux se traduisait en travail à l'Assemblée. La priorité accordée au travail en circonscription contrastait avec la façon dont les députés d'arrière-ban (et quelques ministres) percevaient leur travail à la Chambre. De nombreux députés nous ont dit avoir l'impression de faire plus avancer les choses dans leur circonscription qu'à l'Assemblée législative. En effet, dans leur circonscription, les députés sentaient qu'ils pouvaient améliorer la vie des gens, tandis qu'à l'Assemblée, ils se sentaient perdus et impuissants. Un député a mentionné ceci : « Trudeau est célèbre pour avoir déclaré que les députés ne sont personne à l'extérieur des limites de la Colline [...], mais j'ai découvert que nous sommes invisibles sur la Colline. En fait, j'ai réalisé que c'est lorsque nous sortons des limites de la Colline et que nous sommes dans notre circonscription que nous devenons [quelqu'un] et que nous avons un certain poids politique. » Un autre député provincial s'est questionné sur les motifs qui poussent les députés à consacrer autant de temps à la gestion des dossiers de circonscription.

À la Chambre, c'est parfois si difficile de voir le fruit de nos efforts. Nous ne sommes qu'une présence qui occupe les places, nous votons selon la directive du parti, nous retournons à la maison. [...] Toutefois, au bureau de circonscription, lorsque nous réglons le problème d'un électeur, c'est gratifiant. Nous avons aidé quelqu'un, nous avons posé un bon geste, et après un moment, nous devenons dépendants au sentiment que cela procure. C'est le nouveau sens que les députés donnent à leur travail. À la Chambre, nous comprenons très vite que les choses se dérouleront exactement de la même manière, que les projets de loi soient lus ou non, n'est-ce pas? »

Pour illustrer à quel point de nombreux députés accordent la priorité au travail en circonscription par rapport à leur rôle à l'Assemblée, un député a même suggéré que le calendrier de l'Assemblée soit modifié en vue d'allouer plus de temps aux députés pour le travail en circonscription :

Nous souhaitons examiner un certain nombre d'éléments et possiblement changer les heures auxquelles nous devons siéger à la Chambre

afin que nous puissions commencer le lundi après-midi et terminer le vendredi matin. Les députés pourraient ainsi se rendre à Cape Breton et à Yarmouth à partir de leur circonscription ou l'inverse. Nous avons présenté cette idée, nous avons suggéré d'en discuter, mais à ce moment-là, aucun des deux autres partis n'a exprimé d'intérêt.

Conclusion

D'après les entrevues menées auprès de 35 anciens députés, nous avons découvert que les députés élus à l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse accordent une priorité élevée au travail en circonscription. Nos conclusions à l'échelle provinciale en Nouvelle-Écosse présentent des similitudes avec des travaux portant sur les rôles des députés à l'échelle fédérale. Nous savons que les députés fédéraux offrent aussi des services aux électeurs, que ce soit en assumant en rôle de défenseur ou en offrant des services de première ligne. Cependant, on ignore s'ils accordent autant d'importance au travail en circonscription que leurs homologues à l'échelle provinciale en Nouvelle-Écosse. Les recherches sur le travail en circonscription devraient faire une comparaison entre les provinces et les régions du Canada et répondre à la question suivante : la priorité accordée au travail en circonscription en Nouvelle-Écosse est-elle une situation propre à la province? S'agit-il d'une caractéristique de la culture politique du Canada atlantique ou peut-on observer que les représentants provinciaux des assemblées de l'ensemble du Canada effectuent le travail en circonscription dans les mêmes proportions? Quelles sont les différences entre le travail en circonscription à l'échelle fédérale et à l'échelle provinciale?

Notes

- 1 Lori Turnbull, « Minority Government in Nova Scotia: does it empower private members? », *Journal of Parliamentary and Political Law*, vol. 4, n° 2, 2010, p. 181-192.
- 2 Un organisme en Nouvelle-Écosse qui promeut le leadership politique.
- 3 Cette attitude ressemble à ce qu'ont observé M^{me} Loat et M. MacMillan dans le cadre de leur projet d'entrevues de départ avec des députés fédéraux. Voir : Allison Loat et Michael MacMillan, *Tragédie aux Communes*, Toronto, Random House, 2014.
- 4 La principale compagnie d'électricité en Nouvelle-Écosse.
- 5 C.E.S Franks, « Members and Constituency Roles in the Canadian Federal System », *Regional and Federal Studies*, vol. 17, n° 1, 2007, p. 23-45.
- 6 Jack Stillborn, « Le député fédéral au Canada : un rôle en mutation? », Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, 2002, URL : <https://lop.parl.ca/content/lop/researchpublications/prb0204-f.htm>